Montréal-Nord
Montréal

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

ERRATUM

RÉSOLUTION PP-066

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le **3 février 2025**, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

Résolution PP-066 afin de permettre la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec, et ce en dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R.1562.

Cette résolution entre en vigueur immédiatement et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

_____

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 12 février 2025